



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E144660

VALABLE JUSQU'AU

14/11/2026

ÉDITÉ LE

10/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2014

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 26/08/2024
60 200

Raison sociale : BELLOSTA CAILLAUD

RUE HELENE BOUCHER
03630 DESERTINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MOULINS 2014B00173

Téléphone : 04 70 05 89 14

Fax :

Portable : 06 48 07 84 94

Siret : 805 187 051 00018

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0022084

Site Internet : bellostacaillaud.fr

E-mail : contact@caillaud03.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD BATISSUR - 6586218004

Responsabilité légale :

CAILLAUD CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD BATISSUR - 6586218004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	25/10/2022
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	25/10/2022
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	25/10/2022
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	25/10/2022
3173	Couverture en matériaux régionaux (Technicité supérieure) Mention RGE	25/10/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	15/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.